

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

SÉANCE RÉGULIÈRE 3 OCTOBRE 2002

PROCÈS-VERBAL 8^e SÉANCE

DATE: Le 3 octobre 2002

HEURE: 16 h

LIEU: Salle des comités, 25, rue Laurier, 2^e étage, Hull

PRÉSENCES: Membres

M. Marc Bureau, président, conseiller district 5

Mme Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district 8

M. R. Alain Labonté, conseiller district 2

M. Serge Forget, citoyen M. François Roy, citoyen M. Benoit Mottard, citoyen

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes ressources

M. Pierre Marcotte, chef de division, programmes et projets

M. Charles Hoffman, programmes et projets

M. David Leclerc, coordonnateur de programmes

M. Éric Boutet, responsable / planification

Autres

M. Bill Clennett Mme Nathalie Sauvé

ABSENCES MOTIVÉES:

Mme Dominique Godbout, citoyenne Mme Lucie Tassé, citoyenne

DISTRIBUTION: Aux membres de la CPH, aux personnes ressources, aux membres du

conseil municipal et au Greffier.

PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 8^e SÉANCE TENUE LE 3 octobre 2002

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 16 h 00.

2. Approbation de l'ordre du jour

Un sujet est inscrit à l'ordre du jour, soit : « Mémoire sur le logement abordable ».

Un citoyen demande des explications sur l'implication de la Ville de Gatineau relative à la crise du logement.

À ce sujet, le président rappelle que la Commission permanente sur l'habitation a rapidement intervenu dans ce dossier et a recommandé, entre autres, au conseil de fournir une aide financière dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis jusqu'à concurrence de 55 000 \$. Monsieur Bureau souligne que tous les efforts ont été faits pour trouver et offrir des logements convenables aux ménages éprouvés. Selon le président la situation a été maîtrisée grâce à la participation de l'OMH, du CLSC, du Centre communautaire Père Arthur-Guertin, des Oeuvres Isidore-Ostiguy, de la Croix-Rouge, du CHVO et de plusieurs employés municipaux.

Enfin, le président souhaite qu'à l'avenir, le CRDO et la Régie régionale de la santé et des services sociaux s'impliquent concrètement dans ce type de dossier.

3. Mémoire sur le logement abordable

Les grandes lignes du document intitulé : « Mandat d'initiative sur le logement social et abordable – Document de consultation » sont présentées, commentées et discutées.

On insiste principalement sur le diagnostic de la crise du logement, la situation particulière du marché de Gatineau, les causes de la crise, les objectifs fondamentaux et les solutions.

Plusieurs commentaires sont formulés dont :

- on devrait subventionner les « gens » au lieu de la « pierre »;
- les besoins des personnes âgées devraient être davantage considérés;
- on déplore qu'il y a très peu de tradition urbaine;
- il faut tenir compte du contexte régional et frontalier de la Ville de Gatineau (coût de la main d'œuvre plus élevé, migration des ménages d'Ottawa vers Gatineau);
- il faut penser à l'élaboration de solutions permanentes des différentes clientèles au niveau des besoins en matière d'habitation (baby boomers, personnes âgées, personnes seules);
- il faut définir un cadre d'application provincial et permettre aux particularités locales d'émerger;
- demander à la SHQ d'alléger les procédures administratives;
- on doit tenir une véritable consultation pour que le Québec se dote d'une politique d'habitation;
- on demande que la Société Hydro-Québec soit impliquée dans ce domaine (ex : économie d'énergie);
- les projets de logements sociaux doivent avoir un bon niveau de mixité des couches sociales;
- il ne faut surtout pas laisser tomber le volet I du programme AccèsLogis;
- l'idée d'encourager le passage des GRT et de certains OBNL de producteurs à propriétaires de logements sociaux et abordables doit être totalement abandonnée (conflit d'intérêt);

COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 8^e SÉANCE TENUE LE 3 octobre 2002

- la participation des organismes de la région et de la ville devrait être sollicitée (CRDO, CLD, Régie régionale de la santé et des services sociaux, etc.).

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente sur l'habitation suggérait, le 11 septembre 2002, à la Ville de Gatineau, de participer aux consultations particulières qui seront tenues en octobre 2002 devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a des compétences, obligations et pouvoirs particuliers notamment dans les domaines du logement social;

CONSIDÉRANT QU' il est important que des représentations sur les enjeux relatifs à l'habitation, au logement social et abordable soient faites, par la Ville de Gatineau, devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale :

R-CPH-2002-10-03/18

Que cette commission recommande au conseil d'adopter les grandes lignes du mémoire de la Ville de Gatineau, qui sera présenté devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, qui se tiendra le 15 octobre 2002, portant sur le diagnostic de la crise du logement, la situation particulière du marché de Gatineau, les causes de la crise, les objectifs fondamentaux et les solutions analysées lors de la séance de la Commission permanente sur l'habitation, de la Ville de Gatineau, tenue le 3 octobre dernier, et bonifiés le 9 octobre 2002, par les membres du comité exécutif de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE

4. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 15.